

# Communiqué News Release

---

Pour diffusion immédiate  
*Also available in English*

## **LE RÉSEAU JURIDIQUE SALUE L'ENGAGEMENT DU CANADA À REMÉDIER À LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES PERSONNES LGBTQI**

*Il exhorte également le gouvernement à abroger des lois discriminatoires sur  
le travail du sexe et la criminalisation du VIH*

**TORONTO, 15 novembre 2016** — Le Réseau juridique canadien VIH/sida applaudit la [nomination annoncée aujourd'hui](#) par le premier ministre Justin Trudeau, d'un conseiller spécial sur les enjeux liés à la communauté LGBTQ2 qui collaborera avec le Fonds Égale Canada pour les droits de la personne et d'autres dépositaires d'enjeux à répondre aux enjeux urgents de droits humains et de santé publique signalés dans le rapport « [The Just Society Report](#) ».

Le Réseau juridique a contribué à ce rapport novateur et d'actualité qui renferme plusieurs recommandations de réforme de dispositions du *Code criminel* qui pénalisent les personnes LGBTQI et d'autres groupes marginalisés, notamment l'abrogation immédiate d'interdictions obsolètes concernant les relations sexuelles anales et les « maisons de débauche », et l'établissement d'un âge de consentement uniforme.

Une des recommandations les plus urgentes incite le gouvernement fédéral à abroger toutes les lois spécifiques au travail du sexe introduites par la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*. On appelle de plus le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux à développer — en consultation et en collaboration avec des travailleuse(-eur)s du sexe — de nouveaux cadres législatifs pour le travail du sexe au Canada.

Par ailleurs, le rapport recommande de limiter la portée et l'application du droit criminel dans les cas de non-divulgence du VIH, pour harmoniser le droit canadien avec les recommandations internationales fondées sur des données probantes. Le Canada est un chef de file mondial de la criminalisation excessive de la non-divulgence du VIH et des poursuites dans des affaires comportant un risque de transmission faible ou nul. « Des personnes vivant avec le VIH font face à des accusations criminelles très sévères en raison de la discrimination et de la peur. La criminalisation de la non-divulgence du VIH

est injuste, elle détruit des vies et ne fait rien pour prévenir la transmission de l'infection », a signalé Alex McClelland, chercheur et membre de la Coalition canadienne pour réformer la criminalisation du VIH.

« Nous avons hâte de discuter avec le conseiller spécial des meilleures façons d'aller de l'avant pour l'ensemble des recommandations du rapport, y compris celles d'abroger les lois néfastes sur le travail du sexe et d'abolir la criminalisation excessive et injuste du VIH », a affirmé Richard Elliott, directeur général du Réseau juridique. « Justice différée est justice refusée. »

Publié en juin 2016, le [Just Society Report](#) contient de nombreuses recommandations visant à rectifier des injustices juridiques persistantes et enchâssées dans les lois criminelles canadiennes.

-30-

**Contact :**

Lauryn Kronick  
Agente des communications et du rayonnement  
Réseau juridique canadien VIH/sida  
Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 236)  
Courriel : [lkronick@aidslaw.ca](mailto:lkronick@aidslaw.ca)